
un autre projet est possible

collectif-cptg.org



L'Écho du Triangle du lundi 24 avril 2023

NON à la gare sur le Triangle de Gonesse NON à la cité scolaire sous les avions !

Le pouvoir feint de ne pas nous entendre. Mais partout où il est question du Zéro Artificialisation Net (ZAN), et des dérogations envisagées à la loi du 22 août 2021, il est question des opposants à la bétonisation des terres agricoles. Dans l'avant-projet du SDRIF-E, on nous promet la sanctuarisation du sud du Triangle avec une ZPNAF (zone de protection naturelle, agricole et forestière) comme à Saclay. Mais c'est pour mieux bétonner 110 ha en plein milieu des 670 ha agricoles du Triangle !

Alors, après le rassemblement devant l'UNESCO, celui devant la préfecture de Cergy, nous voulons crier plus fort encore pour défendre les champs de Gonesse et la vie des ouvriers qui la perdent sur ces chantiers inutiles.

Nous savons que si on ne nous écoute pas, on nous entend.

Nous ne lâcherons pas ! Retrouvons-nous aux prochaines ZADimanches !

SOMMAIRE

- ✓ Prochaines ZADimanches
 - ✓ Accident mortel sur le Triangle de Gonesse
 - ✓ Classement des terres de Gonesse et de Saclay au patrimoine de l'UNESCO
 - ✓ Soutien aux Soulèvements de la Terre
 - ✓ Webinaire de Jacqueline Lorthiois
 - ✓ Zéro Artificialisation Nette, le recul.
-

Une ZADimanche dimanche 30 avril

C'est devenu une tradition et une action de lutte conviviale : nous nous regroupons sur le Triangle de Gonesse pour rappeler notre opposition à son urbanisation. Nous sommes inséparables de ces terres. Le Triangle et ses défenseurs. Par tous les temps, été comme hiver, le dernier dimanche du mois, « On est là ! » Toujours. Alors, à dimanche !

Rendez-vous à 11h à la Patte d'Oie de Gonesse,

Déroulé de la journée :

Départ vers 11h30 en direction du chemin de la Justice. À 12h30, pique-nique apporté par chacun·e
À partir de 14h, toutes les informations sur la situation de la lutte, la préparation des actions à venir et l'état du chantier.

Accès train et bus:

RER D : descendre à l'arrêt Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville (20' depuis Gare du Nord), ou

RER B : descendre à l'arrêt Parc des Expositions (20' depuis Gare du Nord),

puis prendre le bus 20 arrêt Patte d'Oie-Triangle de Gonesse (prévenir le chauffeur)

Attention aux travaux sur les RER B et C, consultez le site transilien.com...

Voiture : Chemin de la Justice à Gonesse

Si vous êtes perdu·es : 06 76 90 11 62

ZADimanche du dimanche 28 mai : Pique-nique géant !

Temps fort 4 ans après l'abandon d'Europacity et 2 ans après l'annonce du plan Castex. Le gouvernement ne sait toujours pas où il va. Une seule boussole : il faut urbaniser à tout prix ce territoire agricole. Quitte à envisager sérieusement d'installer, pour justifier la gare, un établissement scolaire avec internat, sous les avions des aéroports du Bourget et de Roissy. La boussole s'affole ! Redonnons lui le nord !

Notez dès maintenant le 28 mai dans vos agendas.

Plus de précisions dans le prochain Écho du Triangle. Lire déjà le [tract d'appel](#).

Accident mortel sur le Triangle de Gonesse.

« *"Mourir au travail" : sérieusement ? On en est encore là de la vision du monde du travail ?!* »

Ces mots sont ceux d'Aurore Bergé, députée LREM des Yvelines et conseillère régionale d'Île-de-France, en réponse à un tweet de Fabien Gay, sénateur communiste de Seine-Saint-Denis, en 2019. Ces propos étaient rapportés par Basta en mars 2022, alors que la revue avait recensé 18 accidents graves, dont 4 mortels, sur les chantiers du GPE et des jeux olympiques.

Le 6 avril, un ouvrier de 22 ans est mort lui aussi, sur le chantier de la ligne 17 nord du Triangle de Gonesse, écrasé par une dalle de béton. Des condoléances ont été présentées à la famille par les responsables de ces chantiers. Mais pas de suspension des travaux pour revoir les conditions de travail. C'est ça aussi la violence du bétonnage effréné !

Classement des terres au patrimoine de l'UNESCO.

Ça ne vous a pas échappé : des voix de scientifiques et de personnalités du monde littéraire avaient demandé, dans une tribune de septembre 2022 parue dans le Monde, le classement des terres agricoles de Gonesse et de Saclay au patrimoine de l'UNESCO. Cette demande a été largement relayée dans la presse et a reçu un accueil chaleureux de la part de nombreux habitants de Gonesse qui y voient une valorisation de leur territoire qui ne ressemblerait pas à un entrepôt d'Amazon ou une cité scolaire où seraient relégués les élèves des environs. Une vraie reconnaissance de la valeur nourricière et environnementale de ces champs. Une volonté de conserver cette « aménité urbaine » trop souvent réservée aux communes riches.

Pour voir le mathématicien et ancien député Cédric Villani soutenir la demande de classement, voir le [documentaire de TV 5 Nos terres en danger](#)

La pétition circule encore.

Alors, si ce n'est pas signé, faites le. Et si c'est le cas, continuons à la faire signer :

<https://www.monmouvement.org/petitions/sauvons-les-dernieres-terres-agricoles-d-ile-de-france>.

La Terre continuera de se soulever.

Parce que la terre et l'eau sont indispensables à la vie, beaucoup des défenseurs des terres agricoles de Gonesse étaient à Sainte Soline le 25 mars (voir les témoignages sur notre site <https://ouiauxterresdegonesse.fr/informer/sainte-soline-25-mars-temoignages>) . Et parce que les Soulèvements de la Terre ont pour vocation aussi de défendre partout en France les terres agricoles mises en danger par les rois du béton, nous nous érigeons contre l'interdiction dont le gouvernement les menace.

Nous sommes les Soulèvements de la Terre, comme l'ont dit des personnalités d'horizons de plus en plus larges au meeting du 12 avril :

<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/regarder-le-meeting-nous-sommes-les-soulevements-de-la-terre>.

Signons la tribune de soutien :

<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/nous-sommes-les-soulevements-de-la-terre>

Webinaire sur le dysménagement du territoire.

[26 avril, 20h, sur votre ordinateur](#), 2e épisode, par et avec Jacqueline Lorthiois.

L'opposition entre :

1/ une politique de l'OFFRE descendante (émanant de l'État, de la région, du département et des intercos, sans oublier les Chambres consulaires) totalement déconnectée des besoins des habitants.

2/ une politique de la DEMANDE ascendante qui parte des besoins des habitants et portée par la société civile et les syndicats (pas de différence de nature entre la bagarre /retraites et celle /écologie).

3/ Cette dichotomie sera illustrée par des exemples dans les domaines de l'emploi (pôle de Roissy, Silicon Valley de Saclay), de la main-d'oeuvre (Pays de France 95 / 93), des transports (ligne 17 Nord, ligne 18 dont 18 Ouest, Tram-train T11) et des équipements (Cité scolaire, emplois de proximité dans les villes).

Il faudra sans doute 2 séances pour couvrir tout ça ...

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans le Triangle de Gonesse

La loi climat et résilience du 22 août 2021, complétée par des décrets d'application sortis à l'hiver 2022, demande à toutes les régions françaises de réviser leurs Schéma Régional d'aménagement de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) afin de limiter l'artificialisation des terres agricoles et autres espaces naturels. Pour la région Ile-de-France, ce schéma est le SDRIF-E pour Schéma Directeur Régional de la région Ile-de-France avec un E pour Environnement.

En bref, la loi, aussi dite loi ZAN pour zéro artificialisation nette, demande aux régions de limiter la construction sur les terres agricoles ou naturelles. Elle fixe une limite pour la période de dix ans entre 2021 et 2030 à 50% de la surface urbanisée entre 2011 et 2020. Le Conseil Régional est en ce moment en train de réviser le SDRIF. Il doit notamment dire aux collectivités territoriales combien de surface elles pourront construire jusqu'en 2030. En tout état de cause, ce chiffre devrait tourner autour de 50%.

A Gonesse, si la loi s'appliquait selon les décrets, la ville ne pourrait autoriser l'artificialisation que de 37 hectares, soit la moitié des 74 hectares qu'elle a déjà construits entre 2011 et 2020. En conséquence, la Zone d'aménagement du Triangle de Gonesse (ZAC du Triangle) qui prévoit d'urbaniser 280 hectares de terres agricoles, ne devrait donc pas pouvoir se réaliser.

La zone réduite à 110 hectares autour de la gare en travaux du Triangle de Gonesse, comme l'a annoncé le premier ministre Castex en 2021 et comme l'a confirmé le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal en 2022, est aussi trop grande pour respecter la loi. ([à lire sur le site](#))

Lire l'article complet « [La loi ZAN \(Zéro Artificialisation Nette\) dans le Triangle de Gonesse](#) » [ici](#) »

Contacts presse

CPTG : Bernard LOUP

ouiauxterresdegonesse@gmail.com

06 76 90 11 62

ouiauxterresdegonesse.fr

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

[Consultez nos Communiqués de Presse](#)

FAIRE UN DON

ADHÉRER

Retrouvez-nous sur **internet**
et faites-nous connaître dans vos **réseaux**



Ce courriel a été envoyé par CPTG Rue Gambetta 95400 Villiers le Bel



Qui arrivera à finir son chantier le premier ? La ligne 17 nord ou la ligne 18 ouest ?

Les Grands Paris sont ouverts !

(de notre correspondant à Saix, sur le chantier de l'A69 « une autoroute qui finira en cul de sac »)